



رابطة برلمانيون نجل القدس

Parliamentarians for Al Quds

LE QUARTIER SHEIKH JARRAH LA NOUVELLE NAKBA

Rapport publié par les
parlementaires pour l'Association de Jérusalem

שייח' ג'ראח
الشيخ جراح
Sheikh Jarrah



Résumé

- ▼ Les habitants du quartier de Sheikh Jarrah (situé au nord de la vieille ville de Jérusalem occupée) sont confrontés depuis plus de 40 ans à un plan israélien visant à les déplacer de leurs maisons et à construire une colonie sur leurs terres.
- ▼ L'histoire de ce quartier a commencé en 1956, lorsque le gouvernement jordanien a convenu avec l'UNRWA d'héberger 28 familles palestiniennes de réfugiés de la Nakba, sur une terre appelée "Karmal Jaouni" à Sheikh Jarrah.
- ▼ Selon un accord, après 3 ans de résidence dans leurs nouvelles maisons, la propriété des maisons et des terres serait enregistrée au nom des familles dans le département foncier jordanien, mais cela ne s'est pas produit.
- ▼ Immédiatement après l'occupation de Jérusalem en 1967, l'occupation s'est emparée de la maison de la famille Al-Shantifi, sans aucune décision des tribunaux, pendant que la famille se trouvait à l'extérieur de Jérusalem au moment de la guerre.
- ▼ Depuis 1972, les organisations de colons ont commencé à soumettre des demandes aux tribunaux israéliens pour évacuer le reste des gens de leurs maisons, revendiquant leur propriété du terrain sur lequel ils vivent (environ 18 dunums).
- ▼ Depuis cette année, les procès dans les tribunaux israéliens se sont succédés, au cours desquels il y avait des preuves manifestes de collusion avec les associations de colons vu que les juges refusaient d'examiner les demandes des résidents palestiniens pour prouver leur propriété.
- ▼ En 2008, la famille Umm Kamil al-Kurd a été déplacée de chez elle, et en 2009, les familles al-Ghawi et Hanoun ont été déplacées, et la famille Nabil al-Kurd a perdu la moitié de sa maison, notant qu'aujourd'hui des familles de colons résident dans ces maisons palestiniennes.
- ▼ Les familles de Sheikh Jarrah demandent au gouvernement jordanien de fournir les documents nécessaires pour aider à établir leurs droits sur leurs maisons et leurs terres.
- ▼ Au début de 2021, le tribunal de l'occupation a rendu une nouvelle décision donnant à 4 familles du quartier jusqu'à mai prochain pour quitter leur logement et à 3 autres familles jusqu'en août prochain.
- ▼ Les autorités d'occupation prévoient de construire 200 logements coloniaux sur les terres et les maisons du peuple de Sheikh Jarrah. Ce plan sert la volonté de l'occupation d'encercler la vieille ville de Jérusalem avec une extension géographique de colonies, et d'étouffer les quartiers palestiniens et de les isoler.

LE QUARTIER

SHEIKH JARRAH

LA NOUVELLE NAKBA



Introduction

La tragédie du quartier de Sheikh Jarrah constitue une étape supplémentaire dans l'aggravation de la catastrophe de cibler Jérusalem et son peuple, à une autre étape historique de la lutte pour l'identité, l'esprit et la réalité de la Ville sainte, que l'occupation israélienne continue d'attaquer, indifférente à la justice internationale. Sachant qu'elle échappera aux poursuites à chaque fois, l'occupation transforme ce qu'elle a volé en une réalité et l'impose à tout le monde.

Par conséquent, quiconque a une conscience vivante doit se tenir devant cette intrusion et cette agression odieuses afin que cette étape criminelle, comme celles qui la précèdent, ne passe pas inaperçue car il se peut qu'un jour nous nous réveillons et trouvons Jérusalem judaïsée.



Dr. Mohammad Makram Balawi

Directeur général des parlementaires de l'Association de Jérusalem



À propos du quartier de Sheikh Jarrah

Le quartier de Sheikh Jarrah a été établi dans la vieille ville de Jérusalem occupée en 1956, selon un accord signé entre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) et le gouvernement jordanien, et à ce moment-là, il a été convenu de loger 28 familles palestiniennes des réfugiés de la Nakba.

Le Ministère jordanien de la construction et de la construction a fourni le terrain et l'UNRWA a supporté les coûts de construction, sachant qu'un contrat a été conclu entre le ministère et les familles palestiniennes stipulant que les résidents paieraient une redevance symbolique, à condition que la propriété des maisons et des terrains pour les familles soient enregistrés trois ans après l'achèvement de la construction, mais cela ne s'est pas produit.

En 1967, Sheikh Jarrah est tombé sous l'occupation et les sociétés de colonisation ont immédiatement commencé à mettre en œuvre un programme d'installation visant 28 maisons de 550 personnes dans le quartier, qui étaient toutes des réfugiés déplacés en 1948 de différentes régions de la Palestine historique.

Immédiatement, les associations ont commencé à rechercher leurs prétendues «propriétés» à Jérusalem-Est, profitant du vide juridique concernant l'enregistrement des terres au sein de l'administration foncière jordanienne, et les colons ont commencé progressivement à s'emparer des maisons palestiniennes dans le quartier et à établir des avant-postes.

Le 13 septembre 1972, des représentants de la "dotation des Ashkénazes" et de la "dotation des Sépharades" se sont adressés au Département israélien du cadastre et ont exigé que ces terres soient enregistrées à leur nom, présentant un papier écrit en langue Ottomane prétendant qu'ensemble, ils ont acheté le terrain en 1876.

Le système israélien donne la priorité absolue aux Juifs lorsqu'il s'agit de ces revendications concernant la propriété foncière, sans inclure un examen systématique et précis de ces revendications.

À propos du quartier de Sheikh Jarrah

Dans ce contexte, l'avocat Hosni Abu Hussein, qui plaide depuis environ 28 ans au nom des familles, explique que "le registre foncier israélien n'a pas examiné ce document profondément, et je considère qu'il lui suffit de croire que ces associations revendiquent la propriété de la terre."

Le document ne fait pas référence à la propriété du terrain, mais uniquement au droit de l'utiliser, et qu'il n'est peut-être pas lié à Karmal Jaouni en premier lieu. En 2006, l'avocat s'est rendu à Ankara pour chercher un équivalent dans les archives ottomanes, mais n'a rien trouvé.

D'autre part, lorsque Suleiman Doris Hijazi (qui semble être le véritable propriétaire du terrain avant que la Jordanie n'intervienne dans la location) a intenté une action en justice en 1997 auprès du tribunal israélien dans lequel il a soumis des documents indiquant que ce terrain appartient à sa famille, le tribunal israélien l'a rejetée en 2006, et a considéré que les papiers étaient «faux».

Aujourd'hui, le camp souffre de l'expansion des ambitions des colons et de la prolifération des avant-postes et des caméras de surveillance, qui ont placé les résidents dans ce qui ressemble à une prison, en particulier lors des fêtes juives.

Pendant plus de trois décennies devant les tribunaux d'occupation, aucun tribunal n'a débattu de la propriété du terrain. Il s'est plutôt contenté du document soumis par les associations coloniales, dont il a été prouvé qu'il n'avait aucune origine dans les archives ottomanes.

Au cours des dernières décennies, ces associations n'ont pas été en mesure de prouver qu'elles en étaient propriétaires car elles ne fournissaient pas les preuves nécessaires, ni au Département du cadastre ni dans aucune autre institution israélienne.

À propos du quartier de Sheikh Jarrah

Bien que la propriété du terrain n'ait pas été discutée par le tribunal central compétent, les tribunaux d'occupation ont rendu la décision d'évacuer les familles du quartier, et le 20 octobre 2020, le tribunal de première instance israélien a rendu une décision d'expulsion de quatre familles ; Al-Qasim, Al-Jaouni, Al-Kurd et Al-Skafi. Elle a également imposé à chaque famille une amende de 70 000 shekels (20 000 dollars) pour les honoraires des avocats des colons et d'autres dépenses engagées par le tribunal, et les familles ont eu 30 jours pour faire appel de la décision.

Le 4 septembre, la Cour des Magistrats a rendu un ordre d'évacuation des familles de Hammad, Dajani et Al-Dawoudi, et leur a imposé à chacune un montant de 30000 shekels, les honoraires et frais des avocats et du tribunal, et les tribunaux ont justifié leur décision en faveur des associations coloniales sous le prétexte de la prescription, car plus de 30 ans se sont écoulés depuis la revendication et l'enregistrement des terres par les colons.

Par conséquent, ils ont refusé de discuter de la propriété des terres, ou de vérifier la validité de l'inscription réclamée par les associations.

En 2019, le tribunal a renouvelé la décision d'expulser 5 des familles Al-Sabbagh, et les avocats des familles ont par la suite pu geler l'expulsion pour ce moment, sauf parce que la question de la propriété foncière n'a pas été finalisée, ce qui place actuellement plusieurs familles de Sheikh Jarrah sous le risque de risque d'être expulsées à tout moment.

Le quartier est considéré comme la clé et l'entrée les plus importantes du nord de Jérusalem, et il est considéré comme une cible pour les colons et leurs associations de colonies extrémistes et l'attaque menée contre lui en particulier, et la ville de Jérusalem en général, bénéficie d'un soutien et d'une bénédiction sur le niveau politique israélien et par les partis politiques de tous bords.

LE QUARTIER

SHEIKH JARRAH

LA NOUVELLE NAKBA

À propos du quartier de Sheikh Jarrah

Les associations de colons israéliens ont pratiqué toutes les formes de fraude afin de s'emparer de 28 maisons dans le quartier, et jusqu'à présent, elles ont réussi à saisir les maisons de 12 familles par la force et prévoient de s'emparer des maisons restantes. Avec la poursuite de cette plaie saignante, la souffrance des propriétaires de ces maisons dans le quartier de Sheikh Jarrah se poursuit, et les propriétaires qui en ont été expulsés et ont choisi de rester sur les trottoirs des rues et des routes à proximité racontent leur tragédie et leur souffrance dans l'espoir d'y retourner à nouveau, et qu'il n'y aura pas de seconde migration.

Cette histoire raconte l'évolution des événements de l'histoire des 28 familles du quartier de Sheikh Jarrah, dont certaines ont été expulsées de force et d'autres par les menaces.





La bataille juridique commence

En 1972, des organismes juifs ont enregistré la dotation de la terre avec leur propriété, et entre 1974-1975 les premières poursuites ont été intentées contre 4 familles qui vivent dans le quartier (Hammad, Al-Ayoubi, Ghosha et Al-Hussaini), les accusant d'attaquer la propriété d'autrui et ont exigé qu'elles quittent leur logement. Ces organisations ne sont pas des usurpateurs de la terre, mais, plus grave encore, ont complètement ignoré l'examen de la revendication fondamentale de propriété de cette terre; c'est-à-dire qu'ils examinent si le processus de l'enregistrement de la propriété est juridiquement valable ou non, et ignorent ce que les gens essaient de remettre en question au cours des deux dernières décennies.

En 1982, une poursuite a été intentée à nouveau contre 24 familles de Sheikh Jarrah exigeant qu'elles évacuent leurs maisons. 17 de ces familles étaient représentées dans cette affaire par un avocat juif appelé Tosya Cohen, et la bataille juridique s'est poursuivie sans que les associations de colons puissent prouver la propriété jusqu'en 1991, lorsque les habitants du quartier ont été surpris que Cohen les a trompés et a admis devant le tribunal la propriété des colons de la terre, et en conséquence ils sont devenus, en vertu de cette reconnaissance, "simplement des locataires protégés," et qu'ils devaient payer les loyers au «nouveau propriétaire juif» afin de préserver leur droit de rester dans leurs maisons.

L'accord stipule que le terrain appartient aux associations de colonies, et l'accord susmentionné a reçu une formule de résolution, et les résidents du quartier ont obtenu le statut de locataire en vertu de la loi sur la protection des locataires, et les expulsions ne peuvent pas être effectuées contre eux s'ils paient l'allocation de loyer prévue par la loi.

L'accord a mis les familles palestiniennes sous la menace d'expulsion au cas où elles ne paieraient pas le loyer aux associations de colons, et cet accord est devenu la référence légale dans tous les cas ultérieurs qui considéraient les résidents protégés pour la troisième génération, et l'accord comprenait seulement 17 familles des familles de Sheikh Jarrah.



La bataille juridique commence

Les habitants ont découvert que l'accord était une conspiration qui les avait gravement endommagés et établi la propriété des colons, et par conséquent, les familles, y compris les familles Hanun et Ghawi, n'ont pas payé le loyer, car en cas de paiement du loyer, elles reconnaissent la propriété de la terre par les associations de colons bien que cela n'ait pas été prouvé devant le tribunal.

Quant aux audiences qui se déroulent encore aujourd'hui, les plaidoiries des avocats des familles se concentrent sur le refus de renoncer à l'enregistrement mené par les associations de dotation juive pour la terre en 1972, et les avocats affirment que l'enregistrement a été effectué dans le cadre de procédures inéquitables, et que le droit de ces associations de posséder la terre n'est pas prouvé de manière exclusive et définitive.

Après que Cohen a été démis de ses fonctions de représentant des familles devant les tribunaux, l'affaire a été traitée par les avocats Abu Hussein et Sami Irsheed, et depuis lors, l'affaire a traversé de nombreux détails complexes, se déplaçant entre les couloirs des différents tribunaux israéliens ; Magistrat, central et suprême.

Les avocats expliquent que le papier sur lequel s'appuient les colons n'est pas lié à la terre de Sheikh Jarrah, car il existe des différences entre le texte du journal et les caractéristiques du quartier et sa nature topographique et géographique.

Après avoir perdu certains de ces tribunaux, "Israël" a réussi à expulser trois familles de Sheikh Jarrah; Les Kurdes en 2008, les familles Hanun et al-Ghawi en 2009, et les a remplacées par des colons. Pendant de longues années, les habitants ont installé un sit-in, avec une grande solidarité, même s'ils n'ont pas été épargnés pendant tout ce temps du harcèlement des colons et des attaques et arrestations de la police d'occupation.

Au cours des dernières années, divers tribunaux israéliens ont refusé de discuter de la question de la propriété et l'ont souvent considérée comme une question qui dépasse le délai de prescription, l'enregistrement datant de près de 40 ans.



La bataille juridique commence

Parallèlement à la tentative de pousser à annuler la reconnaissance de l'enregistrement de la terre au profit de la dotation juive, cette dernière a «vendu la terre» à des associations de colons, et fin 2001, la terre a été vendue à nouveau aux autorités de dotation juives au profit d'une association de colonisation appelée "Hamoshalam", qui a été créée début 2001 et qui a défini ses objectifs comme "le renforcement de la communauté juive" à Jérusalem et dans tout le pays d'Israël, pour un montant de 3 millions de dollars.

Peu de temps après, le terrain a été revendu à une société de colonisation, au nom de "Nahalat Shimon Limited" enregistrée en tant que société privée auprès du registre des sociétés israéliennes depuis avril 2000 et, selon le registre, l'objectif de la société "de réaliser divers travaux juridiques" est suffisamment large pour tenir compte de l'objectif principal de l'installation et du déplacement.

D'autre part, l'acceptation rapide de l'enregistrement israélien de la terre en 1972, le réconfort des tribunaux quant à la «justesse» de l'enregistrement et le refus d'en discuter, renvoient à la réalité de la justice et du système juridique israélien comme un autre outil colonial entre les mains du gouvernement d'occupation et de ses colons qui contribue à la réalisation de ses objectifs et de ses plans.

La vente de la terre des autorités de dotation juives aux colons s'inscrit dans le cadre des efforts visant à échapper à la responsabilité de la réalité de la propriété que les Juifs revendiquent sur la terre, et cela afin de compliquer la recherche du propriétaire d'origine.

Les autorités juives de dotation ont profité de la «loi sur les affaires administratives et juridiques» israélienne de 1970, qui permet aux Juifs de «retourner» dans les propriétés présumées qu'ils ont laissées à Jérusalem-Est après la guerre de 1948, tandis que les Palestiniens ne sont pas autorisés à retourner aux terres qu'ils ont été forcés de quitter par la force des armes après cette guerre.



La bataille juridique commence

Nous mettons ici une chronologie des batailles juridiques entre les résidents et les associations de colonisation:

- Les associations coloniales ont intenté une nouvelle action en justice contre quatre familles, Hanoun, Al Ghawi, Hajj et Al Hussaini, car le tribunal a décidé à l'égard des familles Hanun et Al Ghawi qu'elles devaient payer un loyer, et a envoyé un employé estimer la valeur des propriétés, qui a décidé qu'elles devaient payer un loyer de 75 000 shekels pour chaque maison.

Les familles de Hajij et d'Al-Hussaini ont nommé l'avocat Saleh Abu Hussein, qui est devenu le principal avocat de l'affaire Sheikh Jarrah, et le tribunal a décidé de geler l'affaire jusqu'à ce que la propriété soit prouvée conformément à la loi. Les deux affaires ont été gelées et le sont encore aujourd'hui.

- En 1997, le citoyen de Jérusalem Suleiman Darwish Hegazy a interjeté l'appel, par l'intermédiaire de l'avocat Abu Hussein, auprès du tribunal de district de Jérusalem, revendiquant la propriété du terrain sur lequel le quartier est situé.
- En 1999, les associations de colonie ont intenté une nouvelle action en justice contre Hanoun et Al Ghawi pour non-paiement du loyer. Le tribunal a accepté le cas et a décidé que la protection du locataire avait été perdue et qu'ils devaient donc évacuer leurs maisons, mais les expulsions ont été gelées jusqu'à ce que le statut de la propriété foncière soit décidé.
- En 2000, le tribunal a rendu sa décision contre la famille de Raed al-Kurd de fermer une petite maison en tant que dépendance près de la maison de son père Muhammad al-Kurd, et après six mois, les colons ont saisi la maison fermée et sont restés à l'intérieur. Le propriétaire de la maison a demandé au tribunal d'expulser les colons de la maison en raison de leur illégalité. Là, le tribunal a décidé de les expulser de la maison, mais la police n'a pas exécuté l'ordonnance.



La bataille juridique commence

- En 2001, le tribunal a décidé de fermer la maison de Nabil al-Kurd, sous prétexte qu'il avait ajouté un bâtiment près de la maison. Les colons ont attaqué la maison fermée et ont tenté de la saisir par la force, mais la famille les a confrontés et les a empêchés avec l'aide de voisins de rester dans la maison.
- En 2002, une décision a été rendue par la Cour suprême pour expulser les familles Hanoun et Ghawi de leurs maisons, affirmant qu'elles étaient en retard dans le paiement du loyer, notant que le montant avait été placé dans le fonds du tribunal jusqu'à ce que la propriété du terrain soit décidée. En fait, des ordres d'expulsion ont été délivrés aux deux familles le 4 février 2002 et les deux familles ont été expulsées le 22 avril 2002. Les deux familles ont été expulsées de force dans la rue et le mobilier de leur maison a été confisqué.
- En 2003, les associations de peuplement ont vendu les droits sur le terrain à la société Nahalat Shimon, afin d'échapper au processus de discussion et de recherche sur la propriété par la présence d'un nouveau propriétaire du terrain. À la lumière de cette décision, les familles Ghawi et Hanoun sont rentrées chez elles, jusqu'à ce que la propriété soit effacée.
- En juin 2005, le tribunal a rejeté la demande de Suleiman Darwish Hegazi, car il a déterminé que les papiers en sa possession ne prouvaient pas sa propriété du terrain. Il a par contre approuvé la demande de l'association de colonisation de reconnaître sa propriété du terrain et lui a ordonné de partir au tribunal compétent pour obtenir une décision à cet égard. En 2006, la Cour suprême a rejeté l'appel de Darwish Hijaz concernant la propriété foncière.
- Le 8/2/2008, une notification a été envoyée aux familles Hanoun et Ghawi pour qu'elles se rendent en justice à la demande de la société Nahalat Shimon, demandant aux familles de quitter les maisons, pour son affirmation selon laquelle le retour des deux familles est illégal. Les deux familles sont allées à nouveau devant le tribunal pour prouver la légitimité de leur présence dans les maisons, et l'illégalité de la possession de leur terrain par l'entreprise.



La bataille juridique commence

- Le tribunal a continué d'envoyer des avis d'expulsion au reste de la population. La famille Kurdi a été informée du délai de quitter la maison jusqu'au 13/07/2008 sous prétexte d'avoir construit sur un terrain appartenant aux associations coloniales. L'avocat a interjeté l'appel auprès de la Cour suprême pour arrêter l'ordre d'expulsion, mais la cour a refusé.
- Le 7/8/2008, Maher Hanoun a été arrêté et emprisonné pour une période de trois mois, pour ne pas avoir appliqué les décisions du tribunal de quitter volontairement la maison.
- Le 11/11/2008, la famille Al-Kurd a été évacuée, quand une importante force de police a fermé le quartier et expulsé la famille par la force.
- Le 17/05/2009, une décision de justice a été rendue indiquant que si les maisons des familles Hanoun et Ghawi ne partaient pas volontairement, Maher Hanoun et Abdel Fattah Al Ghawi seront emprisonnés jusqu'à ce que leurs familles soient évacuées et ils seront condamnés à une amende de 50 000 dollars ainsi que 50 000 shekels et 150 000 shekels pour le retard du paiement du loyer et les deux familles ont été expulsées de force le 2/8/2009.
- Les associations d'implantation ont mené à terme l'attaque contre le reste des habitants du quartier et ont porté plainte contre 10 familles. Elles ont envoyé la famille d'Abd al-Raziq al-Sabbagh, Rafat al-Kurd et Sami al-Jaouni à comparaître devant le tribunal afin de prouver la légalité de l'existence des familles. Au bout de quatre mois, des ordonnances ont été envoyées à de nouvelles familles, tout comme les familles d'Aref Hammad et Saleh Diab Abed Al-Fattah Iskafi, Daoud Dajani, Adly Al-Daoudi et enfin Amal Al-Qasim.
- Le 03/11/2009, le tribunal a suivi le dossier de la famille al-Kurd et a rendu une décision en faveur des associations de colons concernant la construction sur le terrain «appartenant aux associations de colons». Les colons ont également fait irruption dans la maison de la famille Rafqa al-Kurd, et saisi la maison qui avait été fermée par le tribunal il y a neuf ans. En d'autres termes, une nouvelle maison a été saisie dans le quartier.

LE QUARTIER

SHEIKH JARRAH

LA NOUVELLE NAKBA



La bataille juridique commence

Au cours de l'année 2020, les tribunaux israéliens ont rendu des ordonnances d'expulsion de 12 familles du quartier, avec diverses poursuites, tandis que le tribunal central israélien de Jérusalem, début 2021, a donné son feu vert pour expulser 4 familles puis 3 autres familles du quartier.

- En août 2021, la Cour suprême israélienne a reporté sa décision sur une requête contre l'expulsion de 7 familles de leurs maisons dans le quartier en faveur des colons.
- Début octobre 2021, un tribunal israélien a proposé aux familles palestiniennes du quartier Sheikh Jarrah de rester dans leurs maisons en tant que « locataires » pendant une période de 15 ans, période pendant laquelle les familles qui résident dans leurs maisons menacées de confiscation paieront le loyer à l'association de colonisation « Nahalat Shimon », qui prétend être propriétaire du terrain sur lequel les maisons ont été construites, ce que les familles ont refusé.





رابطة برلمانيون لأجل القدس

Parliamentarians for Al Quds

 parliament.alquds

 parliament.alquds

 parliamentquds

 parliament quds

 <https://www.lp4q.org>